INFORMATION PREALABLE A TOUTE CONSULTATION
AVEC UN HYPNOLOGUE DE L'ARCHE

Il est porté à votre connaissance les éléments suivants :

1. Une séance d'hypnose ericksonienne consiste en des actes d'accompagnement, de développement personnel ou de communication suggestive propre à aider les personnes face à certains comportements ou à faciliter la gestion de certaines problématiques.

2. L' hypnologue n'établira au cours de cette consultation aucun diagnostic médical ni aucune prescription. Tout procédé de guérison ou traitement curatif relève du seul exercice médical, réservé aux personnes titulaires d'un titre ou diplôme défini par les termes de la loi en vigueur.

3. Le cas échéant, vous êtes invités à mieux vous pourvoir, auprès d'un médecin ou de toute autorité habilitée, si vos demandes excède les champs de compétences précitées.

4. Avant de commencer la séance, l'hypnologue fournira à votre demande tout renseignement utile sur sa pratique ainsi que sur sa déontologie en des termes clairs, précis et appropriés.

5. En outre, la possibilité de saisir le comité éthique de l'Arche vous est ouverte, pour toute observation ou question concernant votre séance par LRAR à l'adresse suivante :

Comité Ethique de l'Arche
40, rue louis blanc 75010 PARIS

Le : Nom de l'hypnologue : Franck DAVID

Mention manuscrite à recopier par le client : *« Je déclare avoir lu et compris chaque information et reçu tout renseignement propre à éclairer ma connaissance sur la pratique de l'hypnose hors cadre médical »*

Nom et signature du client : Nom et signature de l'hypnologue :

Observations éventuelles :

Exemplaire original conservé, sauf dérogation, par le secrétariat du comité éthique de l'Arche, copie fournie sur demande à l'hypnologue.